

ARRETE N°23 – 03
DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE

- Vu les livres VI et VII du code de l'éducation,
Vu le décret n°2017 - 1137 du 4 juillet 2017
Vu la loi n°2016 - 1088 du 8 août 2016
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université

LE PRESIDENT de CY CERGY PARIS UNIVERSITE

ARRETE

Article 1^{er} :

Le jury de validation des acquis de l'expérience (décret 2017) pour la Licence Professionnelle - Biologie analytique et expérimentale parcours Biologie de la cellule eucaryote, pour la session du 13 février 2023 :

Président du jury : Monsieur DI MARTINO Patrick - Professeur des Universités

Membres :

Monsieur AREIAS Didier – Maître de conférences et Responsable de formation
Madame CHANTRET Isabelle – Professionnelle (Chercheur)

Article 2 :

La directrice de l'IUT et la directrice générale des services de CY Cergy Paris Université sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, le 2 février 2023

Le président,

Laurent GATINEAU

